



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Commune de Gréez-sur-Roc doit mettre en accord ses formulaires avec les dispositions réglementaires légales.

Depuis 2015, il vous est demandé de bien vouloir utiliser le formulaire simplifié de demande de subvention disponible en mairie

**La date limite de retour du formulaire en Mairie est fixée au 28 Février 2026.**

J'attire votre attention sur la distinction qui est faite entre une **subvention de fonctionnement**, fixée par le Conseil Municipal entre 50€ et 100€, et la **subvention à projet** qui induit l'information relative au projet.

Le secrétariat de la Mairie pourra vous aider, si nécessaire, à remplir votre demande. Tout dossier incomplet ne pourra être recevable et sera rejeté.

La municipalité de Gréez-sur-Roc souhaite une collaboration fructueuse avec votre association et vous assure de son soutien.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

